OpenFire
ZA La Brosse – 5 rue de la Garenne
35520 La Chapelle des Fougeretz
France

Annuler, rembourser ou modifier un paiement

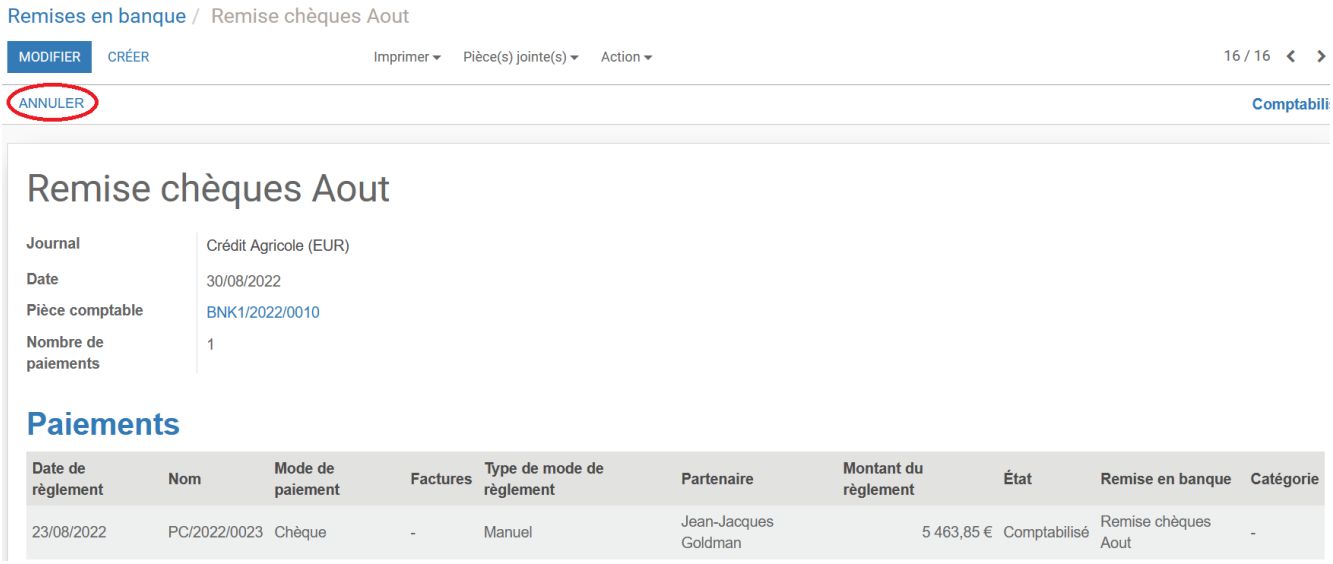
Lorsqu'un paiement est enregistré sur OpenFire, plusieurs actions sont possibles. Vous pouvez l'annuler, le modifier ou le rembourser. Chaque action génèrera alors une extourne comptable.

Vérifications préalables

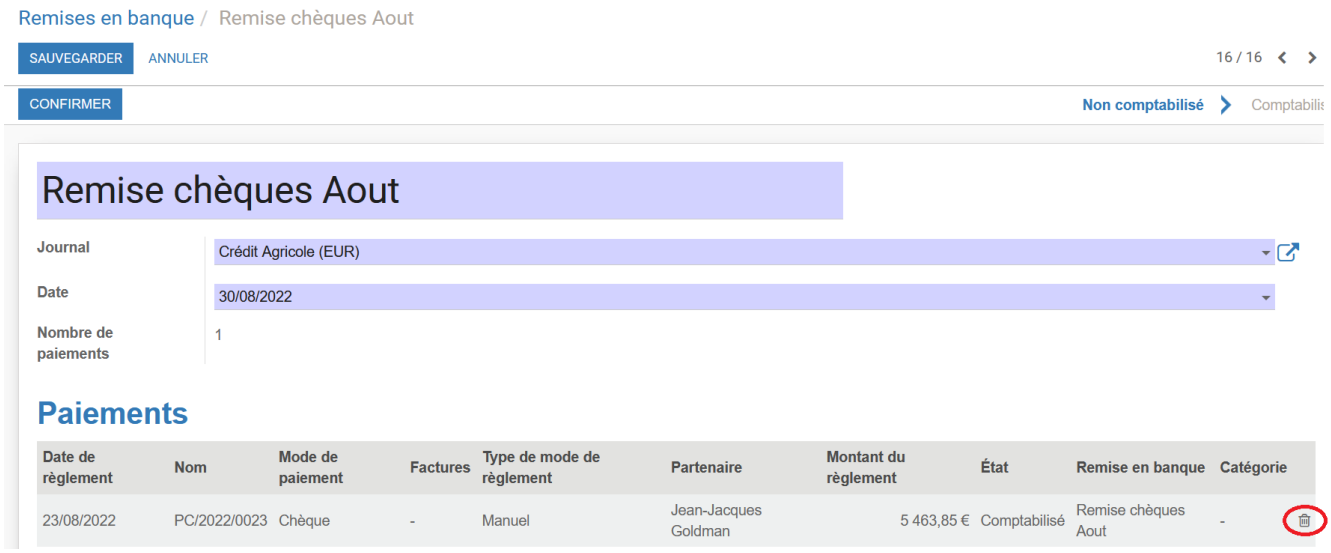
Paiement remis en banque

Si le paiement est remis en banque, il faut le retirer de la remise pour pouvoir le modifier.

Pour cela, rendez-vous dans le menu **Comptabilité > Ventes > Remises en banque** et cliquez sur le bouton Annuler.



Cliquez ensuite sur Modifier et supprimez le paiement de la remise en banque.



Si votre remise est complète, vous pouvez de nouveau la confirmer. Sinon, vous pourrez y ajouter un nouveau paiement avant de la confirmer.

Paiement lettré à une facture

Si le paiement est lettré à une facture, il faudra alors le dé-lettrer.

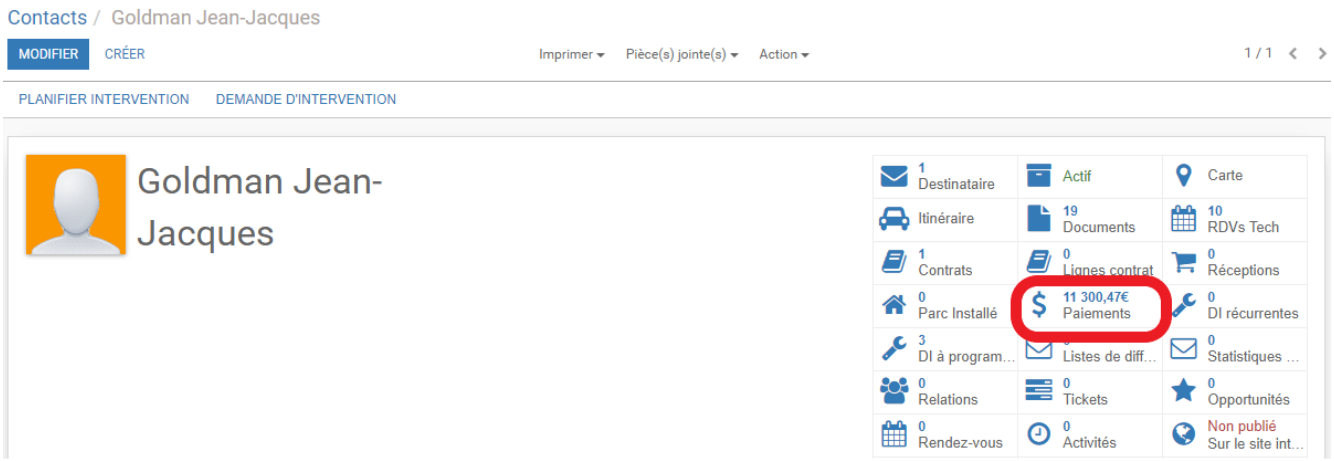
Pour cela, il suffit d'aller sur la facture puis annuler le lettrage.



Agir sur un paiement

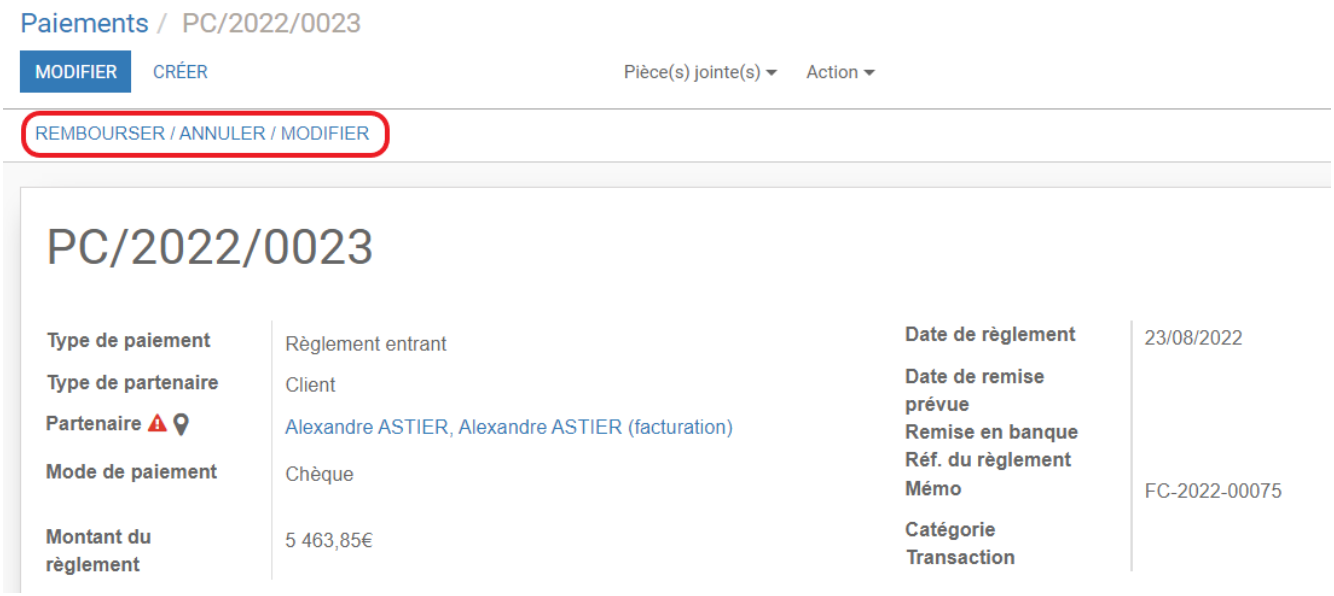
Il est possible d'accéder aux paiements enregistrés depuis plusieurs onglets OpenFire.

Par exemple, depuis une fiche contact, vous pouvez accéder à l'ensemble des paiements et remboursements via le bouton dédié:



Il existe également un menu dédié au paiement disponibles dans **Comptabilité > Ventes > Paiement**

Pour agir sur un paiement, il suffit de l'ouvrir puis de cliquer sur le bouton Rembourser / Annuler / Modifier disponible en haut à gauche de la fenêtre OpenFire:



Ensuite, choisissez l'action de votre choix:

- Annuler: Cette fonction annule le paiement d'origine et génère une extourne comptable lettrée avec l'écriture

d'origine.

- Modifier: Cette fonction annule le paiement d'origine avec écriture de extourne et génère un nouveau paiement brouillon identique et intégralement modifiable.
- Rembourser: Cette fonction génère un paiement brouillon destiné à rembourser le client.

